



Facture pour services non fournis

Par **veronica**, le **16/05/2009** à **11:59**

Bonjour,rnrnJe suis etranger et je travaille pour une boite française. Je suis logé par mon employeur et je ne paye pas l'électricité.rnrnJ'ai fait deux forfaits Orange (pour moi et mon épouse) tout en expliquant ma situation. Pour une journée j'ai eu accès au réseau Orange, le deuxième jour ils ont bloqué l'accès au réseau. Je suis allé à l'agence et j'ai appris qu'ils ont bloqué les deux numéros parce que je n'ai pas fourni un justificatif de domicile (je n'ai pas de facture EDF parce que c'est l'entreprise pour laquelle je travaille qui paye tout). J'ai envoyé par fax plusieurs documents, j'ai même demandé à mon employeur me faire une attestation de domicile. Je suis de nouveau allé voir le monsieur qui m'avait fait les contrats et il a téléphoné pour essayer de résoudre le problème. Ils n'ont pas été d'accord et ils ont demandé de me déplacer à la mairie pour qu'ils me fassent une attestation de domicile, mais je me suis vu refusé.rnrnHier j'ai reçu une facture pour un des deux forfaits et je dois payer pour la période du 27 avril au 9 mai et du 9 mai au 8 juin. Dans toute cette période je n'ai pas eu accès au réseau et je n'ai toujours pas. Est-ce normale que je paye pour des services non fournis? Que dois-je faire pour les convaincre soit annuler les contrats, soit de me permettre l'accès au réseau?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre aide.rnrnCordialement,rnrnRemus S.